

FOLIO 124

COMMUNE de CESSY

A_PER202603_118

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Madame Patricia BLONDIN

Grade et fonctions : Adjoint administratif territorial / Chargée d'accueil - associations

Durée hebdomadaire : 35H

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-19,**VU** le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,**CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Patricia BLONDIN, adjoint administratif territorial exerçant les fonctions de chargée d'accueil – associations,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du 23 mars 2026 Madame Patricia BLONDIN, adjoint administratif territorial, reçoit délégation de signature pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 du CGCT ;
- la délivrance des certificats de vie, certificats de résidence et de changement de résidence, notices individuelles et attestations de recensement militaire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune et inscrit au registre des arrêtés. Il entre en vigueur à compter de sa publication.**ARTICLE 3 :** La présente délégation s'exerce, en application de l'article R.2122-8 du CGCT sous la surveillance et la responsabilité du Maire. Les actes signés porteront la mention : « Par délégation du Maire, Mme Patricia BLONDIN ».

Copie en sera adressée à Madame Patricia BLONDIN et au sous-préfet de Gex.

Fait à Cessy, le 23 mars 2026

Le Maire,

Monsieur Christophe BOUVIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 23/03/2026

Signature de l'agent



RC